



Désaccord sur l'appréciation stage fonction publique

Par **Marc_pa**, le **02/12/2020** à **23:37**

Bonjour,

J'arrive en fin de stage dans la fonction publique territoriale. J'ai été convoqué ce matin par mail pour un bilan cet après-midi.

Comme je le redoutais, ma supérieure a émis un avis défavorable à ma titularisation et dressé un portrait peu élogieux ne relevant que des points négatifs sans mentionner les points positifs.

Etant en désaccord avec les conclusions qu'elle a écrites sur le compte-rendu, suis-je obligé de le signer ? Puis-je l'annoter pour marquer mon désaccord ?

Est-ce que signer ce document sans émettre de réserves ne pourrait pas se retourner contre moi et signifier que je suis d'accord avec les conclusions dressées par ma responsable ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **morobar**, le **03/12/2020** à **09:33**

Bonjour,

Par **Visiteur**, le **03/12/2020 à 10:56**

image not found or type unknown

Bonjour



Il faut savoir que la titularisation n'est pas un droit à l'issue du stage.

Si l'autorité territoriale estime que l'agent est inapte professionnellement à exercer ses fonctions, l'autorité territoriale peut ainsi refuser de le titulariser..

Ce refus éventuel n'a pas à être motivé, sauf auprès du juge administratif si vous intétez un recours.

En conséquence, je vous invite à vous rapprocher d'une organisation syndicale de la FPT.